

C O L L O Q U E

# Le Code de la sécurité intérieure, trois ans après : artisan d'un nouvel ordre ou semeur de désordre ?

Vendredi 22 janvier 2016

École militaire, 1 place Joffre, 75007 Paris – Amphithéâtre De Bourcet

Dernier né des codes « officiels », le *Code de la sécurité intérieure* est le fruit d'une codification à droit constant initialement destinée à regrouper l'ensemble des textes intéressant la sécurité publique et civile. En l'espace de quelques années, il n'a toutefois pas tardé à prendre son envol en s'enrichissant d'un contenu qui dépasse de loin la simple œuvre de compilation.

Sous couvert d'encadrer des activités de sécurité qui ne l'étaient pas encore, le législateur a tiré parti d'un contexte favorable au renforcement des outils de surveillance pour introduire au sein de ce code des dispositions attribuant des pouvoirs considérables à des autorités administratives. Par les mesures sans précédent qu'elle a consacrées, entremêlant prévention et répression, la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 sur le renseignement illustre mieux qu'aucune autre l'importance prise par le *Code de la sécurité intérieure*, trois ans après sa promulgation.

C'est pour permettre aux professionnels et étudiants de tous horizons de mesurer pleinement les enjeux soulevés par ce code que le Centre de Droit Pénal et de Criminologie (CDPC) de l'Université de Nanterre Paris Ovest La Défense et l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) ont convié des universitaires et des praticiens spécialisés à apporter leur expertise sur le Code de la sécurité intérieure. À cette occasion seront abordés aussi bien les aspects techniques que les implications pratiques de ce code déjà fécond et source de controverses. Si, à bien des égards, le *Code de la sécurité intérieure* s'affiche comme l'artisan d'un nouvel ordre, il donne également à voir un certain mélange des genres qui laisse craindre un désordre plus préoccupant.

## RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

**Noémie NATHAN**

Chef du département Etudes et Recherches, INHESJ

**Marc TOUILLIER,**

Maître de conférences à l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense

## Le Code de la sécurité intérieure, trois ans après : artisan d'un nouvel ordre ou semeur de désordre ?

Vendredi 22 janvier 2016

Matinée

**8h30 - 9h00**

**Accueil des participants et propos introductifs**

MOT DES ORGANISATEURS

**Pascal BEAUVAIS**, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, co-Doyen de l'UFR Droit et Science Politique

**Cyrille SCHOTT**, Directeur de l'INHESJ

OUVERTURE

**Francis DELON**, Président de la CNCTR  
(sous réserve)

Première partie

**Le Code de la sécurité intérieure,  
artisan d'un nouvel ordre ?**

**9h00 - 10h30**

**L'OBJET DU CODE  
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

Président de séance: **Michaël FOESSEL**,  
Professeur de philosophie à l'École polytechnique

**POURQUOI UN TEL CODE ?**

**Sécurité intérieure et légistique:  
la genèse du Code**

**Olivier RENAUDIE**, Professeur à l'Université de Lorraine

**Le périmètre du Code de la sécurité  
intérieure, entre ordre et désordre**

**Xavier LATOUR**, Professeur à l'Université de Nice  
Sophia-Antipolis, CERDACFF (EA 7267), Secrétaire général de  
l'Association française de droit de la sécurité et de la défense

**LA NOTION DE SÉCURITÉ  
ET SON ÉLÉVATION AU RANG  
DE DROIT FONDAMENTAL**

**Les enjeux politiques de la  
«fondamentalisation» du droit à la sécurité**

**Christine LAZERGES**, Présidente de la CNCDH,  
Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Les enjeux normatifs de la  
«fondamentalisation» du droit à la sécurité**  
**Véronique CHAMPEIL-DESPLATS**, Professeur  
de droit à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

**10h30**

**Questions de l'auditoire**

**10h45 - 11h00 – Pause café**

**11h00 - 12h00**

**LE CONTENU DU CODE  
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

TABLE RONDE sous la présidence de :  
**Bertrand WARUSFEL**, Professeur à l'Université de Lille 2

**UN CODE POUR QUEL PUBLIC ?**

**Les acteurs publics**

**Général Michel PATTIN**, Général de corps d'armée,  
Directeur des opérations et de l'emploi, DGGN (sous réserve)

**Les acteurs privés**

**Camille VIENNOT**, Maître de conférences  
en droit pénal à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

**François DESPREZ**, Maître de conférences  
en droit pénal à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

**UN CODE POUR QUELLES  
ACTIVITÉS ?**

Deux intervenants professionnels invités à s'exprimer sur  
des activités telles que la gestion de la sécurité des transports,  
la gestion de la sécurité des manifestations (politiques,  
culturelles, sportives), le gardiennage et la surveillance des lieux  
d'habitation, la vidéoprotection, les casinos et jeux de hasard.

**12h00 - 12h15**

**Questions de l'auditoire**

**12h15 - 13h30** Pause déjeuner

Seconde partie

Le Code de la sécurité intérieure,  
semeur de désordre ?

13h30 - 14h40

L'ENVERS DU CODE  
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Président de séance : **Jacques BUISSON**,  
Professeur à l'Université Lyon III (sous réserve)

LES ENJEUX SUBSTANTIELS :  
UN CODE PRÉVENTIF  
OU RÉPRESSIF ?

La distinction entre police administrative  
et police judiciaire est-elle dépassée ?

**Raphaële PARIZOT**, Professeur à l'Université Paris  
Ouest Nanterre La Défense

La lutte contre le terrorisme, entre prévention  
administrative et répression pénale

**Julie ALIX**, Professeur à l'Université de Lille 2

LES ENJEUX PROCÉDURAUX :  
UN CODE COMPLÉMENTAIRE  
OU CONCURRENT DU  
CODE DE PROCÉDURE PÉNALE ?

La loi sur le renseignement  
traduit-elle l'émergence d'une procédure  
« para-pénale » ?

**Marc TOUILLIER**, Maître de conférences à l'Université  
Paris Ouest Nanterre La Défense

14h40 - 14h55

Questions de l'auditoire

14h55 - 16h15

LES TRAVERS DU CODE  
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Président de séance :

**Edouard VERNY**,  
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

LES ENJEUX JURIDICTIONNELS :  
UN CODE SOUS CONTRÔLE  
OU SANS CONTRÔLE ?

La place du juge dans la mise en œuvre  
du Code de la sécurité intérieure

**Christian VIGOUROUX**, Président de la section  
de l'intérieur du Conseil d'État

La place de l'avocat dans la mise en œuvre  
du Code de la sécurité intérieure

**Maître Henri LECLERC**, Avocat au Barreau de Paris

LES ENJEUX INSTITUTIONNELS :  
UN CODE FÉDÉRATEUR OU  
DIVISEUR ?

Le CSI à l'épreuve de la lutte contre  
les cybermenaces

**Myriam QUÉMÉNER**, Docteur en droit, Expert en  
cybercriminalité pour le Conseil de l'Europe

Les perspectives de la sécurité intérieure :  
vers la définition de nouveaux partenariats  
entre ses acteurs

**Emmanuel DUPIC**, Procureur de la République adjoint,  
Maître de conférences à SCPO Paris, Ancien conseiller  
du Secrétaire d'état à la Justice et du Directeur  
de la Gendarmerie nationale

16h15 - 16h40

Questions de l'auditoire  
et pause café

16h40

SYNTHÈSE DES DÉBATS

**Jean-Baptiste PERRIER**, Professeur à l'Université  
d'Auvergne, Directeur du Centre Michel de l'Hospital

17h00

CONCLUSION GÉNÉRALE

**Mireille DELMAS MARTY**

Professeur honoraire au Collège de France,  
Membre de l'Institut